FRC 2. 16064

16064
Case
FRC
11894

CONVENTION NATIONALE.

COMPTE RENDU

AU COMITÉ DES INSPECTEURS DE LA SALLE,

En exécution de la loi du 21 nivôse,

PAR GUILLEMARDET,

Représentant du peuple en mission dans les départemens de Seine-et-Marne, l'Yonne et la Nièvre,

Des dépenses qu'il a faites pendant la durée de sa mission, qui a commencé le 18 frimaire, et s'est terminée le 18 ventôse de l'an 3 de la République française;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Recette.

Il m'a été payé à la trésorerie, sur mandat du comité des inspecteurs de la salle, la somme de . .	6,000 liv.
Le premier pluviôse j'ai touché, sur le receveur du district de Nevers, la somme de	9,000
Le 18 ventôse, j'ai touché, sur le receveur du district de Nevers, la somme de.	2,000
Total de la recette.	17,000 liv.

Dépense.

Frais de poste et de couriers.	6,550 liv.
Dépenses d'auberge, en y comprenant celle des personnes attachées à la mission	6,300
Frais de bureau, bois et lumière, y compris les appointemens de secrétaire.	2,060
Frais d'impression.	150
Raccommodage de voiture et harnois	140
Frais de salariés	600
Total de la dépense	15,800 liv.

La recette excède la dépense de 1,200 livres; laquelle somme a été déposée entre les mains des représentans du peuple membres du comité des inspecteurs de la salle de la Convention nationale.

Signé, GUILLEMARDET, représentant du peuple.

Je soussigné, secrétaire commis de la Convention nationale au bureau des mandats, reconnois avoir reçu, au nom des représentans du peuple membres du comité des inspecteurs du palais national, du citoyen Guillemardet, représentant du peuple, la somme de 1200 livres, restant de celle prise pour les frais de la mission énoncée au présent compte.

Paris, le 5 floréal, l'an 3 de la République française.

Signé, PETITVIENET.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Floréal l'an III.